

Générations Mouvement – Fédération de Charente Maritime

CONTACTS FEDERATION

**GÉNÉRATIONS MOUVEMENT
FÉDÉRATION de CHARENTE MARITIME**

1 Boulevard de Vladimir

Fief Montlouis – 17106 Saintes Cedex

☎ 05.46.97.50.73 – ☎ 05.46.97.53.20

Nouveau Mail : gmouv17@orange.fr

Florence - secrétariat

A NOTER SUR L'AGENDA

Le calendrier

Assemblée Générale 2018

le vendredi 06 avril 2018

Pont l'abbé d'Arnoult-Salle des fêtes

9 h 30 – 12 h tenue de l'Assemblée Générale

12 h 30 – 14 h 30 Repas en commun

14 h 30 – 16 h spectacle

Rémy Ribot, Pierre Dumousseau et Pascal Coindreau présentent "J'vous ai apporté des chansons" Spectacle théâtral et musical autour des chansons de Jacques Brel. Interpréter Brel, c'est "tenter d'atteindre l'inaccessible étoile". L'imiter serait lui faire injure ! Toujours en partance, Brel se livre vibre et vit au rythme des aventures de la vie. Partir en voyage, oublier son image, tenter le chemin qui nous mène à la sève même de ses textes et les restituer comme si c'était une première fois. Existe-t-il meilleure façon de rendre hommage à cet artiste dont on commémore le quarantième anniversaire de sa mort.



Jointe au Flash : La convocation avec l'ordre du jour, ainsi que la feuille pour l'émergence, et le bulletin d'inscription (26 euros), pour repas et spectacle

Activités organisées par la Fédération

**Finale Départementale de Scrabble
Le jeudi 15 mars 2018 à Saintes (MSA)**

**Concours de tarot à Gémozac
Le jeudi 03 mai 2018**

Chasse à Courcoury



La saison de chasse vient de se terminer. Un beau succès pour le club de Courcoury avec une belle participation, et une convivialité jamais démentie. Félicitations à Mesdames Carré et Rambaud.

MUTUALIA

L'esprit libre
pour vous et vos proches !

Mutualia Obsèques



Entre nous, c'est humain

Complémentaire santé & prévoyance

- ▶ Libre choix du capital garanti,
- ▶ Capital exonéré d'impôts,
- ▶ Adhésion jusqu'à 85 ans,
- ▶ Libre désignation du bénéficiaire,
- ▶ Garanties immédiates en cas d'accident,
- ▶ Aucun questionnaire de santé ni examen médical

A partir de
1,99 €/mois*

Tél. 05 46 90 07 07

Vos agences de proximité à Saintes, Jonzac, Marennes, Saint-Jean d'Angély et La Rochelle

www.mutualia.fr

*Voir conditions et détails en agence
Mutualia Alliance Santé, mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité. Siren n° 403 596 265 - Photo : DR

Le secrétariat sera fermé du 20 mars au 23 inclus pour JN 2018 et du 09 avril au 20 inclus pour congé
Merci de votre compréhension

Protégeons nos proches

La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre incapable de défendre ses intérêts.

A la demande d'un proche, le juge des tutelles peut alors décider d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle...) par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. La protection doit être la moins contraignante possible, et en priorité être exercée par la famille.

C'est ce que l'on appelle la tutelle familiale.

Exercer ce type de mesure est relativement complexe (requêtes au juge, rédaction et envoi des comptes rendus annuels de gestion,...)

Pour répondre aux multiples questions qui se posent, un service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux s'est mis en place en Charente-Maritime au 1^{er} janvier 2018 (ISTF17). Il est composé de 3 associations (MSAIS, ADEI et APAJH17) qui se sont réparties le territoire du département.

Afin de fournir tous les renseignements sur ce nouveau service l'association MSAIS sera présente à l'Assemblée Générale de Génération Mouvement le vendredi 6 avril 2018 à Pont L'Abbé d'Arnoult.

Site internet : <http://www.istf17.fr>

**Réductions de Prix (ECOCARTE)**

Vos responsables locaux, départementaux, ou nationaux négocient chaque année des accords de réduction au bénéfice des adhérents de Générations Mouvement.

Ces réductions seront accordées à votre demande sur présentation de votre carte d'adhérent munie du timbre de l'année en cours. Parlez-en aux commerçants de votre commune. S'ils sont intéressés faites leur signer une convention de partenariat. (à télécharger sur le site ou à demander au secrétariat - Florence).

Tambour Battant : le Mag

Nous vous demandons de nous communiquer par retour de courrier les noms des deux personnes de votre club pour recevoir le journal –



Lancement du programme Seniors en vacances 2018 Seniors en Vacances propose des séjours « tout compris » qui permettent aux personnes âgées de partir en vacances à un tarif préférentiel. Afin d'encourager le départ en vacances des seniors les plus fragiles, notamment ceux aux revenus modestes, l'ANCV propose une aide financière sous conditions de critères économiques.

Qui sont les personnes éligibles au programme Seniors en vacances ?

- personnes âgées de 60 ans et plus
- retraitées ou sans activité professionnelles
- résidant en France

Et :

- conjoint qui figure sur la déclaration fiscale annuelle (marié ou pacsé) quel que soit son âge, il bénéficie des mêmes conditions que le senior éligible au programme
- tout jeune accompagnant un senior, s'il a moins de 18 ans et sans condition de parenté

- personne en situation de handicap dès 55 ans et justifiant d'une carte d'invalidité ou d'une allocation de compensation de leur handicap
- personnes dépendantes justifiant d'un classement selon la grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources) et classées de GIR 2 à 6
- aidants familiaux ou professionnels (qui accompagnent une personne malade, en perte d'autonomie ou en situation de handicap-conjoint, enfant, auxiliaire de vie...)

Qui peut bénéficier de l'aide financière ?

- les retraités non imposables au vu du montant indiqué sur le dernier avis d'imposition à la ligne "Impôts sur le revenu net avant corrections", qui doit être inférieur ou égal à 61€
- les aidants familiaux ou professionnels des personnes en situation de handicap ou de dépendance (sur présentation des justificatifs des personnes aidées) sans condition de ressource.